



Retracting pour des panneaux solaires

Par **letsy**, le **17/02/2010** à **13:08**

Bonjour,

j'ai signé une "offre de prix", Jeudi 11/02/2010, pour des panneaux photovoltaïques... après mure réflexion, j'ai décidé de me retracter car la banque avec qui nous devons nous engager (fortement recommandé par le vendeur de panneaux) a un taux de 5.95%, alors qu'à ma banque, ils le font à 3.75%. (il m'avait dit qu'aucune banque ne faisait des crédits différés sauf la Sienne Solféa...)

Bref, j'ai contacté le vendeur Lundi 16/02 au soir pour lui dire que je voulais me retracter, il a écourté la discussion en me disant qu'il était en rdv et qu'il me recontacterait.

Le lendemain, je vais vite à la poste avec le bordereau de retraction que j'envoie en recommandé avec AR.

Je rentre chez moi, et là, j'ai un appel, d'un homme que je ne connais pas, qui dit qu'il gère mon dossier, que je n'ai pas le droit de me retracter, qu'il a mis en place tout le dispositif pour les demandes de panneaux auprès des organismes concernés: erdf, mairie, edf...etc. Il me dit que ça ne s'arrêtera pas là et que je devrai de toute façon lui payer ses démarches administratives... il m'a annoncé 1400€,

alors je lui ai demandé à quoi servait le bordereau de retraction alors!

il m'a agressivement conseillé de ne pas refuser de payer cette somme sinon il engagera des procédures..

je suis désespérée, je n'ai pas cette somme, rien n'est marqué dans "cette offre de prix" en cas de retraction.

Que dois-je faire si je reçois une facture?

En a-t-il le droit?

j'espère avoir une réponse de votre part!

cordialement

Par **cloclo7**, le **17/02/2010** à **15:31**

Bonjour,

Si vous avez respecté les modalités de rétractation le seul conseil que je peux vous donner c'est de ne pas céder à ces menaces et donc de ne rien régler.